

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-025 DU 31 JANVIER 2008

Chargeant Monsieur Issa Démonlè MOKO, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration Locale et de l'Aménagement du territoire de l'intérim de Monsieur Soulé Mana LAWANI, Ministre de l'Economie et des Finances pour compter du mercredi 30 janvier au vendredi 1^{er} février 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2007 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2008-022 du 29 janvier 2008 Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 janvier 2008.

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Soulé Mana LAWANI, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Issa Démonlè MOKO, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire pour compter du mercredi 30 janvier au vendredi 1^{er} février 2008.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale assurant son intérim


Issifou KOGUI N'DOURO